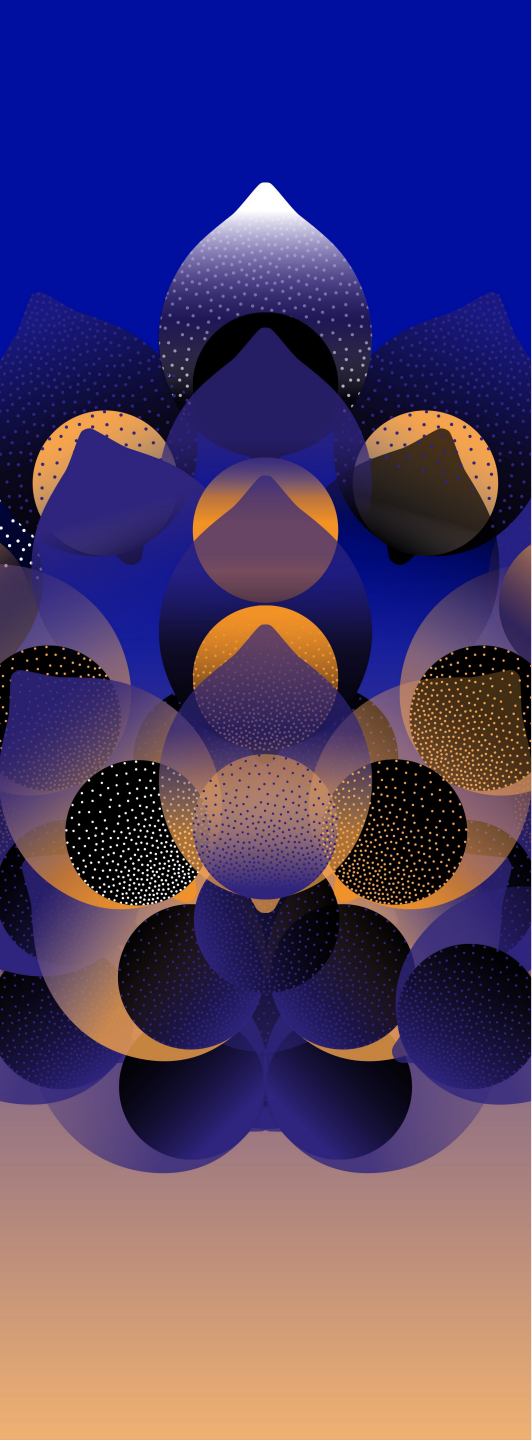
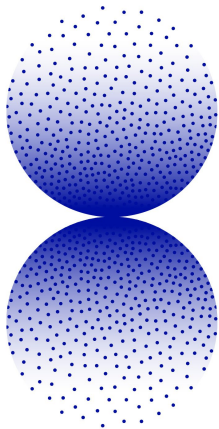


Fête des Lumières



SOMMAIRE

PRÉAMBULE	<u>3</u>
L'APPEL À PROJETS EN 8 NOTIONS	<u>4</u>
ORIENTATIONS ARTISTIQUES	<u>6</u>
PÉRIMÈTRE	<u>7</u>
PROPOSITIONS DE SITES	<u>8</u>
PROGRAMMATION ARTISTIQUE JEUNE PUBLIC ET FAMILLES	<u>9</u>
CALENDRIER PRÉVISIONNEL	<u>10</u>
DISPOSITIFS DE FINANCEMENT	<u>11</u>
Subventions	<u>12</u>
Projets financés par des mécènes	<u>13</u>
CONTEXTE DE RÉALISATION DES OEUVRES	<u>14</u>
Production	<u>15</u>
Technique	<u>16</u>
Développement durable	<u>18</u>
Communication	<u>19</u>
Modalités de participation	<u>20</u>
CONTACTS	<u>21</u>



PRÉAMBULE

Évènement majeur du paysage culturel lyonnais, la Fête des Lumières est une manifestation populaire et gratuite qui attire chaque année près de 2 millions de visiteurs sur 4 soirs, autour du 8 décembre.

Issue d'une tradition locale née en 1852 avec la pose de lumignons aux fenêtres le soir du 8 décembre, symbole d'un moment de partage et de liesse collective, elle est devenue un rendez-vous incontournable où les habitants, les visiteurs, mais aussi les professionnels se retrouvent autour de la création lumière contemporaine.

À travers sa programmation, la Fête des Lumières tend à promouvoir la diversité des formes de créations artistiques tout en offrant un véritable panorama de la lumière éphémère actuelle. Aussi, les œuvres présentées peuvent être monumentales ou plus intimistes, contemplatives ou interactives, traditionnelles ou innovantes et technologiques. Les projets sont majoritairement exposés en extérieur, mais peuvent également l'être en intérieur (projections, installations, objets, mises en lumière et scénographies, performances, immersions, etc.).

Ces projets sont portés par des artistes, d'ici ou d'ailleurs, issus du monde de la lumière ou l'utilisant comme un nouveau médium.

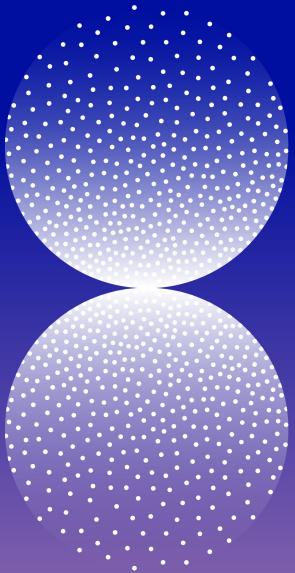
La Fête des Lumières est conçue pour faire émerger la diversité de la filière de la création lumière en accueillant des jeunes créateurs ou des artistes confirmés dont les projets sont portés par des associations, des institutions ou des entreprises.

La Fête des Lumières permet de révéler la ville et le vivre-ensemble dans une ambiance poétique, onirique, propice à l'étonnement et à l'émerveillement, dans une atmosphère humaine et chaleureuse. Elle doit être le reflet d'une société inclusive et créative où l'art rapproche les publics en ancrant des émotions et des souvenirs forts en chacun d'entre nous.

En ce sens, la Fête des Lumières est bien plus qu'un festival de lumière, elle est une expérience festive, artistique, culturelle, durable et humaine.



L'APPEL À PROJETS EN 8 NOTIONS



Objectif de cet appel à projets

1

Contribuer à enrichir la programmation de la Fête des Lumières pour partager une expérience avec un public nombreux, proposer une nouvelle œuvre ou adapter une création existante, la présenter à la scène lumière locale et internationale venue visiter le festival.

Cibles de l'appel à projets

2

Destiné à tous les artistes avec un propos sur la lumière, jeune talent ou confirmé, indépendant ou en collectif. Mais aussi les acteurs et institutions du territoire lyonnais ou d'ailleurs qui souhaiteraient porter un projet dans l'espace public, au croisement de la lumière et d'une autre discipline artistique.

Type de structures éligibles

3

Dans le cadre de cet appel, les projets pouvant bénéficier d'un soutien financier via des subventions seront uniquement portés par des associations françaises. Les artistes étrangers peuvent toutefois candidater, mais avec le concours d'un producteur.

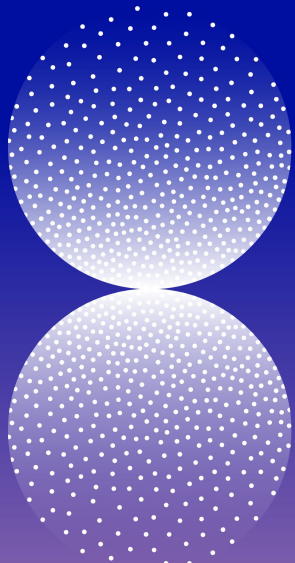
Les projets en mécénat peuvent être portés par des entreprises (françaises et étrangères) et/ou des associations.

Types de propositions artistiques

4

Le porteur du projet proposera un ou des projets lumières pouvant être des objets, sculptures, installations, mises en lumière, scénographies, performances, immersions, projections, etc.

L'APPEL À PROJETS EN 8 NOTIONS



Lieux

5

Principalement sur l'espace public en extérieur et sur la liste de sites proposés en [page 8](#). Néanmoins, nous restons ouverts à vos propositions sur d'autres sites et vous pouvez également déposer des projets sans site déterminé.

Calendrier prévisionnel

6

Les grandes échéances : publication fin février, retour des candidatures le 24 avril au plus tard, analyse et sélection courant mai/juin, rendu des dossiers de subvention en juin et premiers repérages techniques courant juin/juillet, festival du 5 au 8 décembre 2026 (dates susceptibles d'évoluer et à confirmer).

Plus d'informations en [page 10](#).

Budget

7

La subvention ne peut en aucun cas représenter la totalité du montant de la prestation. Cet appel ne fixe pas de montant minimum ou maximum, mais à titre indicatif, la fourchette moyenne de financement en subvention se situe entre 15 000 et 50 000€ TTC (tout compris) par projet.

Les montants de financements en mécénat sont à la discrétion des partenaires.

Modalités de candidature

8

Envoyez-nous votre note d'intention artistique avec votre concept, des visuels (dessin, synthèse, 2D, 3D, motion, etc.), une note technique, des éléments sur l'éco-conception de votre projet, un budget et la fiche synthèse jointe au dossier complété.

Plus d'informations en [page 20](#).

ORIENTATIONS ARTISTIQUES

Tendances attendues

La présente procédure se destine principalement à permettre la réalisation de projets sur les sites de la Fête des Lumières en complément de la consultation publiée pour les sites des Quais de Saône, de la Place des Terreaux et de la Cathédrale Saint-Jean (<http://marches2.lyon.fr/accueil.htm>), et d'éventuels marchés négociés sans mise en concurrence.

La programmation artistique de la Fête des Lumières, **qui n'a pas de thématique précise**, tend à être **originale** et **innovante**, mais aussi : **diverse** en termes de contenus et de registres, **créative** avec des projets qui étonnent et émerveillent, **réflexive** avec des œuvres qui questionnent et peuvent porter un message, **exigeante** au regard de l'histoire de la manifestation et de sa quête de renouvellement constant, **chaleureuse** avec des projets poétiques, conviviaux et ludiques, **durable** en s'inscrivant dans une dynamique respectueuse de l'environnement, **inclusive** dans sa programmation et sa capacité à s'adresser à tous les publics.

Typologie d'œuvres souhaitées

Travail de lumière urbaine événementielle avec une approche ciblée sur :

- les objets,
- les installations,
- les scénographies d'espace et mises en lumière architecturales,
- les projections,
- les performances (avec la contrainte de représentation pendant quatre heures durant les quatre soirs de la Fête).

Ces projets peuvent être contemplatifs, interactifs ou immersifs, en lien avec des innovations techniques ou technologiques.

L'imagination et la créativité contribueront à faire naître des projets surprenants, fascinants, innovants et festifs. L'humour, le décalage et les détournements peuvent également constituer un parti-pris artistique.

Mue par une volonté de renforcer ses collaborations avec les acteurs du territoire, mais aussi d'ouvrir le champ de la création à un large public, la Fête des Lumières laisse la part belle aux projets artistiques qui tendent à :

- favoriser les croisements entre la lumière et diverses disciplines artistiques (danse, art contemporain, littérature, etc.), variant les approches créatives (développées en collaboration avec des institutions culturelles lyonnaises)
- être à caractère inclusif, en direction de publics éloignés du festival (en raison d'un handicap, d'un âge avancé, d'une hospitalisation, d'une situation de précarité, d'incarcération, d'exil, etc.)

PÉRIMÈTRE

Depuis 2016, la manifestation se déroule dans l'enceinte d'un périmètre de sécurité fermé interdisant l'entrée de véhicules.

Des points d'entrée piéton avec filtrage sont prévus sur le périmètre, conformément aux préconisations de la Préfecture.

Ce périmètre comprend :

- Le centre-ville, entre la Place des Terreaux et la Place Bellecour
- Une partie du Vieux-Lyon (entre Saint-Jean et Saint-Paul et la Basilique de Fourvière)

Les principaux sites seront animés :

- De **19h à 23h** le samedi 5, lundi 7 et mardi 8 décembre et de **18h à 22h** le dimanche 6 décembre 2026.

Attention : ces dates et horaires sont susceptibles d'évoluer et seront à confirmer.

L'amplitude horaire restera elle de 4 heures d'exploitation.

Les sites proposés dans le cadre du présent appel à projets sont situés dans **l'espace public, en extérieur**, avec des caractéristiques différentes (tailles, matériaux, configurations, aspect patrimonial ou naturel, etc.), des histoires et des usages divers (façade de bâtiments, places de rassemblement ou de passage, etc.).

Certains sites peuvent être semi-ouverts. Il est à noter qu'il n'y aura pas ou peu de projets en intérieur. Vous pouvez également proposer de nouveaux sites, toute suggestion sera étudiée.

Aussi, les projets proposés devront s'adapter à ces espaces, ou s'en inspirer, mais devront toujours prendre en compte les caractéristiques de chacun, dans un contexte de grand rassemblement de public.

PROPOSITIONS DE SITES

Nous vous proposons des sites déjà identifiés dans le périmètre (et des types d'installations) pour des raisons de parcours, de disponibilité d'espaces et de gestion de flux de public.

Néanmoins, nous restons ouverts à vos propositions sur d'autres sites et vous pouvez également déposer des projets sans site déterminé.

La Fête des Lumières accueillant près de 2 millions de visiteurs, il convient de prendre en compte le fait que les installations seront soumises à une fréquentation très importante.

Les projets présentés en réponse à cet appel à projets ne pourront pas concerner les sites relatifs aux marchés publiés (Quais de Saône, Place des Terreaux et Cathédrale Saint-Jean) ou marchés négociés sans mise en concurrence.

Voici nos propositions de sites envisageables avec des orientations possibles sur le type de projets :

Autour de la Place des Terreaux et jusqu'aux Cordeliers :

- Place Sathonay : objets, installations contemplatives, scénographie d'espace...
- Place de la Bourse : objets, installations...
- Quartier Grôlée / Rue du Président Carnot : objets, détournements...
- Place Louis Pradel : objets, installations interactives...
- Place d'Albon : objets, installations...
- Place de la République (bassin) : objets, installations...

Autour de la Place Bellecour :

- Place Bellecour (autour de la statue équestre de Louis XIV) : objets, installations contemplatives, scénographie d'espace, spectacle vivant déambulatoire ou fixe...
- Place Antonin Poncet : objets, installations, scénographie d'espace, vidéo...
- Place des Célestins : objets, installations, scénographie, projection fixe... *pour des raisons de sécurité, le projet ne pourra pas comporter de boucle de nature à figer le public*
- Place des Jacobins : installations, scénographie d'espace...

Dans le Vieux-Lyon :

- Temple du Change : objets, images fixes, travail visuel sur la façade... *pour des raisons de sécurité, le projet ne pourra pas comporter de boucle de nature à figer le public*
- Gare Saint-Paul : projections vidéo

PROGRAMMATION ARTISTIQUE JEUNE PUBLIC ET FAMILLES

Axe fort de l'évolution de la Fête des Lumières, un travail spécifique en direction des enfants a été initié en 2021 amenant à investir le Parc Blandan, jusqu'en 2024, pour y accueillir une programmation artistique à destination du jeune public et des familles.

Depuis 2025, cette programmation revient dans le centre-ville. Les candidats pourront donc proposer, sur l'un des sites cités en [page 8](#), ou sur un site de leur choix, des projets de diverses formes : objets lumineux, scénographie, spectacles, mise en lumière, etc. Ces projets pourront également mêler la lumière à diverses disciplines artistiques : jeux, danse, arts de rue, musique, conte, etc. Les aspects interactifs et expérientiels sont importants.

Les projets doivent être dimensionnés en tenant compte d'une possible forte affluence de public sur les quatre soirs de la Fête. Aussi, les installations doivent permettre leur utilisation simultanée par plusieurs personnes.

Important

Des projets sans lien évident avec la lumière ne pourront être retenus.

Les candidats peuvent soumettre un ou plusieurs projets. Une candidature formulant une proposition globale à l'échelle du site choisi serait un plus.

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations à ce sujet.



Fête des Lumières 2024, Parc Blandan
Boum de lumières, Scenitz, production AADN ©Emmanuel Foudrot



Fête des Lumières 2025, Place Antonin Poncet
Le jardin de lumière, Olivier Davy et Orel, production Spectaculaires
©Muriel Chaulet

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

24 AVRIL

- Clôture de l'appel à projets

MAI

- Étude des dossiers de candidatures
- Éventuelle prise de contact par l'équipe Fête des Lumières afin d'apporter des précisions et compléments au dossier

FIN MAI

- Sélection des projets qui pourraient être subventionnés
- Prise de contact avec les équipes

JUIN

- Dépôt des dossiers de subventions et pièces annexes (formulaire communication et visuels)
- Proposition des projets sélectionnés aux mécènes

MI JUIN / JUILLET

- Premiers repérages techniques (une semaine balisée vous sera communiquée ultérieurement)

DE SEPTEMBRE
À DÉCEMBRE

- Conseil municipal : vote des subventions pour les projets retenus
- Retour des dossiers techniques au plus tard le lundi 14 septembre
- Mise en œuvre et suivi du projet
- Participation obligatoire pour les porteurs de projets et leurs prestataires à la visite d'inspection commune qui se déroulera dans la seconde quinzaine du mois de novembre

VENDREDI 4
DÉCEMBRE

- Répétition générale
 - Avant-première
 - Visites presse
- Attention : ces dates sont susceptibles d'évoluer et seront à confirmer**

DU 5 AU 8
DÉCEMBRE

- Exploitation Fête des Lumières
- Attention : ces dates sont susceptibles d'évoluer et seront à confirmer**

DÉCEMBRE / JANVIER

- Bilan des opérations
- Retour des livrables en développement durable



DISPOSITIFS DE FINANCEMENT

SUBVENTIONS

En 2025, la Ville de Lyon a accompagné plusieurs projets en subvention, son rôle étant de soutenir et de coordonner l'ensemble des manifestations organisées par les associations ou équipes artistiques.

Les projets en subvention visent à accompagner la mise en œuvre de projets artistiques initiés par la jeune création ou par des artistes confirmés désireux d'explorer des formats plus intimistes ou expérimentaux que ceux des marchés publics.

Qui peut candidater ?

Toute structure associative française, habilitée à percevoir des subventions. Les candidats ne disposant pas d'une structure adaptée peuvent recourir à un producteur associatif pour assurer le portage du projet.

Modalités de financement

Après sélection, un dossier de subvention sera retiré par le porteur de projet. Le dossier complété et accompagné de toutes les pièces administratives sera à déposer sur la plateforme courant juin en vue d'un passage en Conseil Municipal en septembre.

Après approbation par le Conseil Municipal et signature de la convention, **une avance de 60 %** du montant de la subvention sera versée.

Le solde de 40 % sera versé à l'issue de la Fête des Lumières.

Important

La subvention versée **n'a pas pour objet de couvrir 100% du coût du projet**. Le budget présenté doit intégrer **une part d'autofinancement, de recettes externes, de contributions en nature, de valorisations**, etc.

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations à ce sujet.

PROJETS FINANCÉS PAR DES MÉCÈNES

La Ville de Lyon dispose d'une Mission Mécénat destinée à collecter des fonds auprès de mécènes, en vue de contribuer au financement de la Fête des Lumières.

En 2025, la Ville de Lyon a accompagné plusieurs projets financés, en totalité ou partie, par des mécènes. Aussi, cet appel à projets offre la possibilité d'un financement par un ou des mécènes.

Qui peut candidater ?

Toutes les sociétés ou structures associatives.

Modalités de sélection

À l'issue de la période de candidature, **la Ville de Lyon présentera un catalogue de projets aux mécènes**, afin qu'ils puissent se positionner sur le financement d'un projet.

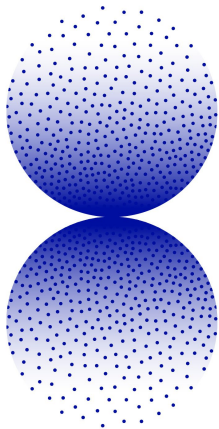
Modalités de financement

Une fois le projet sélectionné, un planning de financement sera validé entre les mécènes et le porteur de projet lauréat.



CONTEXTE DE RÉALISATION DES ŒUVRES

Merci de lire cette partie attentivement



PRODUCTION – Rôle du porteur de projet

Les artistes de la Fête des Lumières **doivent être autonomes dans la réalisation de leurs œuvres**. Aussi, l'équipe porteuse de projet devra **évaluer, budgéter et mettre en place l'ensemble des moyens** (logistiques, techniques, matériels, personnels, etc.) et infrastructures nécessaires à la réalisation optimale du projet (hébergement, repas, etc.).

En tant que producteur de son œuvre et organisateur de son événement sur son site, les responsabilités du porteur de projet dans le cadre de la Fête des Lumières seront multiples (artistique, production, technique, communication, ressources humaines, relations publiques).

Le porteur de projet participera aux réunions de coordination et de mise au point avec le chargé de projet de référence et la direction technique de la Fête des Lumières.

La prise en compte de ces informations est nécessaire. Il est donc important que ces éléments soient intégrés dans les budgets des équipes, par exemple :

- Moyens logistiques pour le séjour et le défraiement des intervenants, lors des repérages et durant la phase de réalisation du projet, jusqu'au démontage.
- Participation éventuelle aux conférences de presse, interviews, rencontres avec les partenaires de la Fête des Lumières.
- Autorisation et chiffrage de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle du projet (concession des droits d'utilisation et d'exploitation du projet, droits SACEM si utilisation de bande sonore, etc.)

Vous trouverez dans la rubrique technique ci-après, une liste d'éléments à faire apparaître dans les budgets.

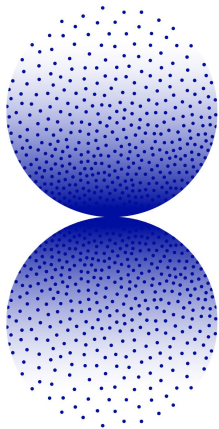
Rappels importants

Dans le cas où plusieurs événements ou installations seraient présentés dans différents lieux, le titulaire assurera la direction artistique et technique de l'ensemble des intervenants. **Nous alertons les candidats sur la charge de travail que représente la conduite d'un projet lumière et sur le fait qu'il est souhaitable de se donner les moyens d'être disponible sur toutes les phases de production et de réalisation.**

Le candidat s'engage à respect les échéances prévues au planning.

Plus d'informations en [page 10](#).





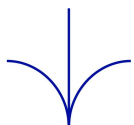
TECHNIQUE – Rôle du porteur de projet

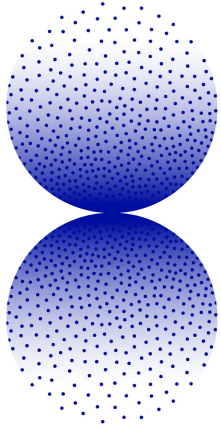
Les équipes **devant être autonomes** dans la mise en œuvre de leur projet, elles devront prendre en compte et évaluer le coût des paramètres suivants (liste non-exhaustive) :

- Repérage(s) sur site avec la Direction Technique et les services de la Ville de Lyon ou les organismes extérieurs à la Ville de Lyon si nécessaire.
- Travail en phase préparatoire (élaboration du dossier technique comprenant : plans d'implantation, schémas techniques, descriptif technique détaillé, organisation logistique, retro-planning, etc.) et formalisation des documents administratifs liés à l'occupation temporaire de l'espace public (avec assistance de la Direction Technique de la Fête des Lumières).
- Démarches liées à la prévention des risques (visite d'inspection commune **obligatoire**, analyse des risques, plan de prévention, etc.).
- Respect de la réglementation du travail durant les opérations y compris pour les éventuels sous-traitants.
- Toute disposition en matière d'assurance et de responsabilité civile.
- Respect des horaires de fonctionnement en phase d'exploitation (allumages et extinctions) des installations.
- Astreinte technique en phases de montage, démontage et exploitation.
- Gestion des fluides (eau + électricité) :
 - Mise place d'une distribution électrique aux normes.
 - Mise en place d'une armoire de comptage dans le cas d'un branchement provisoire au réseau ENEDIS.
 - Mise en place d'un compteur si nécessité d'avoir de l'eau.
- Contrôle des installations par un organisme agréé.
- Gardiennage des installations.
- Prise en compte des aléas climatiques qui sont fréquents à cette période. Les installations doivent résister au vent, à la pluie, au froid et à la neige. Les personnels de l'équipe doivent pouvoir se protéger des intempéries.
- L'évaluation et la maîtrise des pollutions lumineuses liées à l'environnement urbain. Toute modification de l'éclairage public existant (coupure, filtrage) sera réalisée après accord de la Direction de l'Éclairage Urbain.

Rappel important

L'équipe devra obligatoirement intégrer un.e régisseur.euse technique compétent.e
(ayant l'habitude de travailler en espace public), qui sera l'interlocuteur.rice dédié.e de la Direction technique de la Fête des Lumières. Il/Elle devra être présent.e lors des rendez-vous préparatoires, ainsi que pendant les phases de montage, d'exploitation et de démontage de la Fête des Lumières.



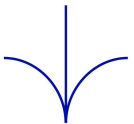


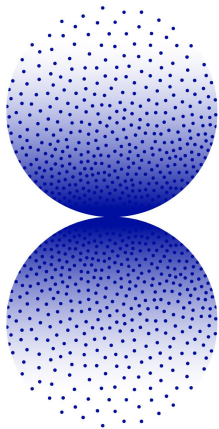
TECHNIQUE – Rôle de la Ville

Cette liste est exhaustive.

Les éléments à la charge de la Ville de Lyon sont les suivants :

- Le coût des consommations électriques ainsi que le coût des raccordements au réseau du distributeur. À ce titre, le porteur de projet devra donner toutes les informations utiles (puissance électrique en particulier) pour que la Ville de Lyon puisse dimensionner au mieux la mise en place de l'abonnement et des branchements provisoires.
- L'extinction partielle ou le filtrage de l'éclairage public, sous réserve de l'accord de la Direction de l'éclairage urbain.
- Le prêt de barrières de police dans la limite des stocks disponibles (la dépose et la reprise sur site sont à la charge de la Ville de Lyon, mais le montage et le démontage sont à la charge du titulaire).
- Le nettoyage des lieux d'intervention avant montage.





DÉVELOPPEMENT DURABLE

Soucieuse de l'impact de ses activités sur l'environnement, la Ville de Lyon a pour objectif de concilier la création de grands événements avec les impératifs liés à la **transition écologique**.

C'est pourquoi la Direction des Événements et de l'Animation (DEA) est certifiée **ISO 20121** depuis janvier 2024, inscrivant ses événements dans un processus d'amélioration continue sur les aspects écologique, social, et économique. La Fête des Lumières est particulièrement engagée dans cette démarche.

Livrables

De ce fait, il convient désormais que le porteur de projet mène une réflexion globale sur l'écoconception de sa proposition artistique qui sera décrite dans une **note d'intention relative à la performance développement durable**.

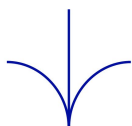
Celle-ci portera par exemple sur :

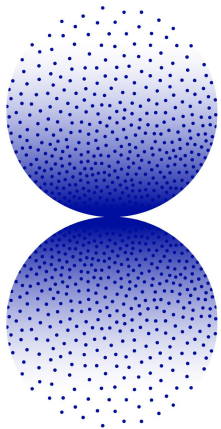
- La **conception artistique** des projets dans les domaines de l'économie circulaire, à travers des démarches de ré-emploi, d'upcycling de matériaux, ou la recherche de nouvelles formes de créations innovantes (exemple : bioluminescence).
- Des mesures visant à **réduire l'empreinte carbone** du projet : achats, transport de matériel, logistique des équipes.
- Les différents aspects techniques pouvant être mis en œuvre pour **réduire l'impact environnemental** des projets (utilisation de lampes LED, réduction de la consommation électrique, utilisation d'énergies vertes, etc.).
- Les mesures **d'inclusion professionnelle et d'accessibilité**.

Le candidat choisira **3 indicateurs de mesure** sur les actions entreprises, ainsi que les moyens de contrôle afférents (exemple : bilans énergétiques, mesures de consommation d'énergie, etc.). Une vérification sur site pourra être organisée par la Direction technique.

Un bilan exhaustif et chiffré de ces trois indicateurs sera adressé à la DEA au **plus tard au 31 décembre 2026**.

La prise en compte de la durabilité du projet constituera un atout pour la candidature à l'appel à projets.





COMMUNICATION

Nous travaillons très tôt sur la réalisation des outils de communication et vous invitons donc à préparer un texte qui présente votre projet en 5 lignes ainsi que des visuels de qualité (simulation et/ou une photo en bonne définition).

Ces éléments sont à nous faire parvenir en même temps que votre demande de subvention.

De plus, la Fête des Lumières tend à développer une approche visant à valoriser davantage le travail artistique des équipes à travers divers supports de communication.

Aussi, nous serons preneurs de tout type d'éléments de communication détaillant le propos artistique, l'intention de l'artiste, ainsi que le travail de création de l'œuvre en coulisses, au fur et à mesure de son avancement.

Rappels importants

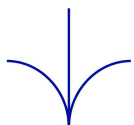
Visuels

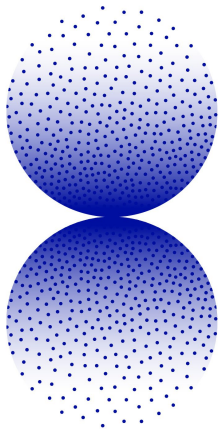
Format Web : 1280*608px

Favorisez les visuels en paysage sans quoi ils pourront être redimensionnés.

Titre

Veuillez noter que tous les titres seront harmonisés sur nos supports de communication comme suit : première lettre du premier mot en majuscule et le reste en minuscule. Aucune dérogation ne sera possible.





MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les dossiers de candidature devront être déposés au plus tard le [vendredi 24 avril 2026](#).

Attention : Le dépôt de candidature vaut acceptation pleine et entière de l'ensemble des modalités décrites dans cet appel à projet. En postulant, le candidat s'engage donc à répondre à l'ensemble des conditions énoncées.

Chaque projet proposé sera constitué d'un dossier complet comprenant :

1. une présentation détaillée du projet (artistique et technique),
2. un ou deux visuels et/ou simulations
3. un budget prévisionnel détaillé
4. une note d'écoconception du projet
5. une présentation et coordonnées de l'équipe
6. une fiche synthétique jointe au présent dossier

Merci de déposer vos dossiers via le formulaire ci-dessous* :

[FORMULAIRE POUR ORGANISATEUR FÊTE DES LUMIÈRES | FRAMAFORMS.ORG](#)

* Les informations renseignées dans ce formulaire sont collectées par la Ville de Lyon, en tant que responsable du traitement, dans le cadre de sa mission d'intérêt public. Elles sont utilisées pour l'instruction, la sélection et l'attribution des projets liés à la Fête des Lumières. Ces données sont destinées à la commission d'attribution des projets Fête des Lumières et aux personnels habilités en charge du suivi des dossiers d'attribution. Les données transmises dans le cadre de votre participation seront conservées selon les durées d'utilité administrative prévues à cet effet. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement et exercer votre droit à la limitation. Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter le service de la Fête des Lumières à l'adresse suivante fetedeslumières.messagerie@mairie-lyon.fr ou notre Délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Ville de Lyon, à l'attention du Délégué de la Protection des Données 1, place de la Comédie 69205 Lyon Cedex 01, ou en utilisant le formulaire présent sur www.lyon.fr. Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle www.cnil.fr.

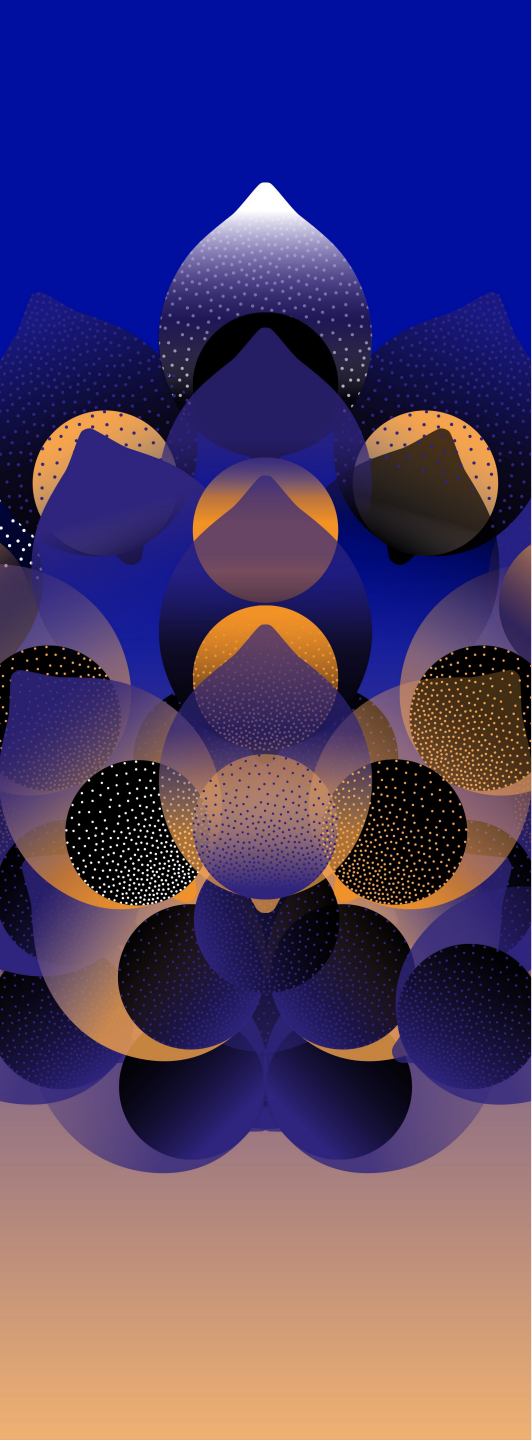
Rappels importants

Vous pouvez candidater avec un ou plusieurs projets, sur un ou plusieurs sites.

Vous pouvez également candidater sans site déterminé et attendre nos propositions en cas de sélection de votre projet, ou encore proposer des lieux non cités dans cet appel à projets, **en prenant en compte le périmètre défini en [page 7](#)**. Toute proposition sera étudiée.

Chaque équipe doit produire son projet en prenant en compte l'artistique, la production, la technique, l'accueil du public, l'administratif et la communication. Les attentes sont multiples et il est souhaitable que l'artiste soit accompagné par une équipe de production et une responsable technique afin de pouvoir se concentrer sur la création.





CONTACTS

Vos contacts au sein de la Direction des Événements et de l'Animation sont :

- **Julien Pavillard** : Directeur des Événements et de l'Animation
- **Romain Tamayo** : Chargé de projets
- **Mélina Castry** : Assistante de production
- **Christophe Doucet** : Directeur technique

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

N'hésitez pas à nous écrire à fetedeslumieres.messagerie@mairie-lyon.fr